

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2001**

L'an deux mil un et le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

**Présents :** MM. PORTEBOIS, Mme MALARD, M. VENDERBURE, Mme MARTEAU, M. LEDRAPPIER, Mme PELLARIN, MM. LEROY, LIVET, GUESNIER, BELLOT, DEROCQUENCOURT, GUFFROY, CIVELLI, Mmes CLEDIC, DEBLOIS, M. GABRIEL, Mme ANNEET, M. GAUCHY.

**Absent représenté :** M. DAUREIL par M. PORTEBOIS.

-----  
Monsieur DEROCQUENCOURT a été désigné secrétaire de séance.  
-----

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 20 mars 2001

Date de l'affichage : 21 mars 2001

-----  
Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé.  
-----

**COMPTE ADMINISTRATIF 2000 :**

Monsieur PORTEBOIS présente, le Compte Administratif 2000 de la Commune qui s'établit ainsi :

Un total de dépenses de :	19 024 876,16 F
Un total de recettes de :	18 285 190,38 F

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	9 743 894,28	9 280 981,88
Recettes :	5 381 283,83	12 903 906,55
	- 4 362 610,45	+ 3 622 924,67

**LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Elles s'élèvent à 9 743 894,28 F et représentent 51,22 % du total des dépenses pour 2000.

Elles peuvent être regroupées en 2 grands secteurs :

**LES MOUVEMENTS FINANCIERS pour :** 3 673 025,89

Soit 37,7 % des dépenses d'investissement comprenant :	
- le déficit d'investissement reporté de 2000 ; compensé par une recette identique correspondant à la partie de l'excédent 1999 de fonctionnement affecté à l'investissement.	2 223 068,83
- le remboursement de la dette pour :	1 399 999,37
- l'acquisition de participations pour :	49 957,69
LES EQUIPEMENTS pour :	6 070 868,39
Représentant 62,30 % réparties comme suit :	

• **au compte 21 : Les Immobilisations réalisées** dont les plus gros postes sont les suivants :

- Acquisition Maison DECHASSE :	350 000,00
- Travaux Salle Polyvalente :	2 110 445,81
- Travaux divers de voirie :	773 863,35
- Travaux cimetièrè :	424 235,03
- Matériel de transport (2 véhicules) :	146 786,85
- Acquisition de tentes :	69 600,02
- Mobilier et matériel scolaire :	54 215,77

• **au compte 23 : Les Immobilisations en cours** dont les plus gros postes sont :

- Eglise :	314 876,86
- Construction du Jeu d'Arc :	359 061,55
- Mise en souterrain des réseaux rue de la Petite Couture et du Général de Gaulle :	1 052 020,37

### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Elles s'élèvent à 5 381 283,83 F et représentent 29,43 % du total des recettes compte tenu de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les grands secteurs sont les suivants :

LES OPERATIONS FINANCIERES pour :	2 968 570,83
Représentant 55,17 % des recettes d'investissement, comprenant :	

- le fonds de compensation de T.V.A. :	706 113,00
- la T.L.E. :	39 389,00
- l'excédent de fonctionnement capitalisé :	2 223 068,83

LES EQUIPEMENTS pour :	
Représentant 44,83 % du total des recettes d'investis- sissement comprenant :	

- les subventions d'investissement :	412 713
- les emprunts :	2 000 000

### **LES RESTES A REALISER**

Ce sont les équipements qui ne sont pas terminés ou qui n'ont pas fait l'objet de réalisation.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à : 8 674 279 F et les plus gros postes sont les suivants :

- Acquisitions de terrains :	750 000
- Bâtiments publics :	1 584 968
- Acquisition de matériel :	300 424
- Travaux de voirie :	2 384 912
- Travaux Eglise :	100 000
- Jeu d'Arc :	893 925
- Aménagement de la rue Saint-Simon :	1 191 854
- Voirie rue de la Petite Couture et du Général de Gaulle :	947 979
- Aménagement du P.N. :	266 000

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à : 9 413 964,78 F et sont répartis en 2 postes.

- les subventions de travaux non réalisés en 2000 ou réalisés et justifiés en fin d'année :	1 535 400,00 F
- les emprunts qui n'ont pas été nécessaires du fait de la trésorerie, soit :	7 878 564,78 F

Par ailleurs, il convient de préciser qu'une avance de trésorerie a été réalisée auprès de la Caisse d'Epargne et celle-ci n'apparaît pas dans le compte administratif.

#### **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'élèvent à 9 280 981,88 F et représentent 48,78 % des dépenses totales pour 2000. Ces dépenses sont regroupées en grands secteurs, à savoir :

<b>Les charges à caractère général :</b>	<b>3 997 132,60 F</b>	<b>43,10 %</b>
- Achat de fournitures :	1 304 250,05 F	
- Services extérieurs : contrats avec les entreprises (ordures ménagères, balayage), entretien des bâtiments et des réseaux.	2 061 083,24 F	
- Autres services : Indemnités, honoraires, fêtes, communications, transport, affranchissement, téléphone.	598 111,31 F	
- Impôts et taxes :	33 688,00 F	
<b>Les charges de personnel :</b>	<b>3 111 287,41 F</b>	<b>33,50 %</b>
<b>Les charges de gestion courante :</b>	<b>1 855 992,35 F</b>	<b>20,00 %</b>
- Aide Sociale du département (dernière année) :		
- Contribution aux Syndicats de regroupement :		
- Subvention aux Associations :	217 018,00 F	
<b>Les charges financières (intérêts des emprunts) :</b>	<b>222 022,47 F</b>	<b>2,40 %</b>
<b>Les charges exceptionnelles :</b>	<b>94 547,05 F</b>	<b>1,00 %</b>
- Allocations – primes :		
- Prix écoles ;		
<b>Total général :</b>	<b>9 280 981,88 F</b>	<b>100,00 %</b>

#### **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'élèvent à 12 903 906,55 F et représentent 70,57 % du total des recettes de 2000. Les recettes sont regroupées en grands secteurs, à savoir :

<b>Les produits des services :</b>	<b>147 557,00 F</b>	<b>1,15 %</b>
Participation des parents aux centres de loisirs,		

Participation CAF – Conseil Général.

<b>Les impôts et taxes :</b>		
Contributions directes :	9 369 239,08 F	72,61 %
	9 174 986,00 F	
<b>Les Dotations et Subventions :</b>	1 341 882,31 F	10,40 %
DGF et compensation de l'Etat au titre des exonérations.		
<b>Autres produits :</b> revenus des immeubles :	105 043,08 F	0,82 %
<b>Atténuation des charges :</b> remboursements sur rémunération :	15 305,91 F	0,12 %
<b>Produits financiers :</b>	66,50 F	
<b>Produits exceptionnels :</b>	3 000,00 F	
Transfert de charges.		
<b>Excédent de fonctionnement reporté :</b>	1 886 955,67 F	14,63 %
<b>Indemnités de sinistres :</b>	34 857,00 F	0,27 %
<b>Total général :</b>	<u>12 903 906,55 F</u>	<u>100,00 %</u>

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2000 sous la présidence de Mme MALARD, premier Adjoint.

#### AFFECTATION DES RESULTATS :

suivant : Au nom de la Commission des Finances, Madame MALARD donne lecture du rapport

suivants : Les résultats tels qu'il viennent d'être énoncés dans le Compte Administratif sont les

Excédent de la section de fonctionnement :	3 622 924,67 F
Déficit de la section d'investissement :	4 362 610,45 F

Aussi, nous vous proposons d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit : 3 622 924,67 F à la section d'investissement.

Il se dégage ainsi un déficit d'investissement de : 739 395,78 F

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

#### COMPTE DE GESTION 2000 :

suivant : Au nom de la Commission des Finances, Madame MALARD donne lecture du rapport

Après s'être fait présenté les Budgets 2000 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer.

Après avoir entendu le compte administratif 2000.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes de l'exercice 1999 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Considérant qu'il y a concordance entre les écritures du comptable et celles de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2000 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2000 ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2000 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### BUDGET PRIMITIF 2001 :

Monsieur LIVET présente la proposition de Budget Primitif 2001 qui comprend la prévision de dépenses et de recettes pour l'année et reprend les résultats de l'exercice 2000, soit :

- Capitalisation de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 de la section d'investissement :	3 622 924,67 F
- Reprise du déficit d'investissement à l'article 001	4 362 610,45 F
- Reprise également des restes à réaliser qui figurent au compte Administratif pour :	
en dépenses :	8 674 279,00 F
en recettes :	9 413 964,78 F

Votre Commission des Finances vous propose d'inscrire au Budget les crédits ci-après :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>011 - Charges à caractère général :</b>	<b>4 471 000</b>
	60 - Achat de fournitures, dont 160 000 F (poste de crue)	1 536 500
	61 - Prestations services extérieurs, dont 1 050 000 (en tretien voirie et réseaux, curages) :	2 411 000
	62 - Autres services extérieurs (Indemnités- Honoraires - Annonces - Fêtes - Publications - Télécom - Affranchissement) ;	489 000
	635 - Impôts et Taxes :	34 500
	<b>012 - Charges de personnel :</b>	<b>3 586 000</b>
	<b>65 - Autres charges de gestion courante :</b>	<b>2 159 500</b>
	dont participation aux Syndicat :	
	Eaux pluviales 2 ans :	510 000 F
	Ordures ménagères :	600 000 F
	Subventions aux Associations :	200 000 F
	<b>66 - Charges financières :</b>	<b>320 500</b>
	<b>67 - Charges exceptionnelles (dont allocations et primes) :</b>	<b>100 500</b>
	<b>023 - Virement à la section d'investissement :</b>	<b>426 468</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>11 063 968</b>

<b>RECETTES</b>	<b>70 - Produits des services :</b>	<b>164 000</b>
	<b>72 - Travaux en régie :</b>	<b>140 000</b>
	<b>73 - Impôts et Taxes (dont produits des taxes : 8 843 643 F)</b>	<b>8 945 933</b>
	<b>74 - Dotations subventions, dont remboursement emploi jeune et C.E.C.) :</b>	<b>1 589 035</b>
	<b>75 - Autres produits de gestion courante, dont revenus des immeubles :</b>	<b>120 000</b>

6419 – Remboursement sur rémunération de personnel (CFA)	90 000
77 – Produits exceptionnels :	5 000
79 – Indemnités de sinistres :	10 000

Recettes de l'exercice : **11 063 968**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Monsieur GUESNIER présente la section d'investissement qui se répartit comme suit :

#### **DEPENSES**

Opérations financières

16 – Remboursements d'emprunts :	1 020 000
001 – Déficit d'investissement reporté :	4 362 610,45

Opérations d'équipements

	<u>Reports</u>	<u>Propositions</u>	
<b>1 – Bâtiments Administratifs</b>			
2131 – Mairie :	160 000		
2183 – Matériel de bureau et informatique :	41 847	- 10 000	
2188 – Matériel :		10 000	
<b>3 – Bâtiments Scolaires</b>			
2131 – Bâtiments :	886 652	- 386 652	
2183 – Matériel de bureau :	9 060	27 971	
2184 – Mobilier scolaire :	27 971	- 27 971	
2188 – Jeux de plein air :	50 000	- 30 000	
<b>4 – Salle Polyvalente</b>			
2138 – Bâtiments :	228 316	100 000	
2188 – Matériel :	78 530		
<b>6 – Eglise</b>			
2313 – Construction :	100 000		
<b>7 – Sports</b>			
2131 – Extension local boulistes :		600 000	
Local tennis :	60 000		
Local bicross :	250 000		
2158 – Parking bicross :		200 000	Parking
rue du Marais :	300 000		
<b>8 – Jeu d'Arc</b>			
2158 – Voirie :	535 955	- 335 955	
2313 – Construction :	893 925		
<b>9 – Services Techniques</b>			
2131 – Bâtiments :	43 371		
2157 – Matériel ou outillage :	17 489		
2182 – Matériel de transport :		150 000	
2188 – Matériel espaces verts :	50 000	- 50 000	
<b>10 – Réseaux divers</b>			
2158 – Réseaux :	100 000		
2188 – Guirlandes :	43 016		

<b>11 - Voirie</b>		
2111 - Acquisition de terrains :	600 000	- 300 000
2158 - Voirie :	1 731 468	- 600 000
2188 - Matériel divers :		50 000
2315 - Rues de la Petite Couture et du Général de Gaulle :	1 253 979	200 000
<b>12 - Espaces verts</b>		
2121 - Plantations :	51 036	100 000
2188 - Jeux de plein air :		50 000
<b>13 - Maison de la qualité de la vie</b>		
20 - Frais d'études :	83 856	
2115 - Terrains bâtis :	150 000	
<b>14 - Rue Saint-Simon</b>		
2315 - Mise en souterrain des réseaux :	1 191 854	600 000
<b>15 - Cimetière</b>		
2131 - Equipement :	35 954	50 000
	<u>8 674 279</u>	<u>697 393</u>

**TOTAL :****14 754 282,45****RECETTES**

## Opérations financières

- Dotations et remboursements T.V.A.	1 126 410
<b>1068</b> - Excédent de fonctionnement capitalisé :	3 622 924,67
<b>021</b> - Virement de la section de fonctionnement :	426 468

## Opérations d'équipements

<b>13</b> - Subventions :	1 535 400	
- Réserve parlementaire (jeu d'arc et bicross)		200 000
<b>16</b> - Emprunts :	7 878 564,78	- 35 485
	<u>9 413 964,78</u>	<u>5 340 317,67</u>

**TOTAL :****14 754 282,45**

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

**FISCALITE LOCALE 2001 :**

Au nom de la Commission des Finances, Monsieur GUFFROY donne lecture du rapport suivant :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux des impositions communales tout en respectant certaines mesures législatives.

Compte tenu des éléments financiers proposés au titre du Budget Primitif 2001, le produit des contributions directes nécessaires à l'équilibre du Budget s'élève à : 8 843 633 F.

Ce produit fiscal permet de conserver des taux d'impositions constants, compte tenu d'une augmentation des bases, aussi, votre Commission des Finances vous propose de laisser les taux à :

- 4,92 pour la taxe d'habitation ;
- 8,85 - le foncier bâti ;
- 31,86 - le foncier non bâti ;
- 5,48 - la taxe professionnelle ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## **AFFAIRES FINANCIERES :**

### **1) Délégation :**

Monsieur GABRIEL donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 5211.9 et L 5211.10.

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes.

Considérant qu'il y a lieu, afin de faciliter le fonctionnement de la Commune, de confier par délégation à M. le Maire le règlement de certaines affaires ;

Considérant que cette délégation doit être expressément définie :

Votre Commission des Finances vous propose d'accorder à M. le Maire une délégation pour réaliser des emprunts dans le cadre de la prévision budgétaire.

Adopté par le Conseil Municipal, sauf par Mme DEBLOIS qui s'abstient,

### **2) Indemnité de fonction :**

Monsieur GABRIEL donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales les articles L 2123-23-1 et L 2123-24.

Vu le décret n° 2000-1154 du 29 novembre 2000 portant majoration de la rémunération des personnels des collectivités territoriales et autres.

Considérant les circulaires préfectorales en date des 15 décembre 1999, 12 mai 2000 et 20 février 2001 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux.

Votre Commission des Finances vous propose d'allouer au Maire et aux Adjoints délégués de la Commune les indemnités maximum autorisées pour les Communes de 1000 à 3499 habitants, à compter du 16 mars 2001, soit :

- Indemnité du Maire : 43 % de l'indice 1015
- Indemnité des Adjoints : 40 % de 31 % de l'indice 1015

Adopté par le Conseil Municipal, sauf par Mme DEBLOIS qui s'abstient.

Monsieur PORTEBOIS explique que la Municipalité n'a pas souhaité appliquer cette augmentation à l'apparition du texte et avait préféré attendre le début du mandat.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS D'ETAT :**

### **1) Travaux de V.R.D. du Jeu d'Arc :**

Au nom de la Commission des Travaux, Monsieur VENDERBURE donne lecture du rapport suivant :



La construction du Jeu d'Arc est en voie d'achèvement et il est indispensable d'aménager les accès, de réaliser du stationnement à proximité et d'autoriser ce terrain par une clôture afin de garantir la sécurité et de prévoir la clôture de cet espace.

Le montant des travaux a été évalué à :

- Travaux de V.R.D. :	212 337,84 F TTC
- Travaux de clôture :	72 346,04 F TTC

Soit au total : **284 683,88 F TTC**

Afin d'aider à la réalisation de cet équipement, votre Commission des Finances vous propose de solliciter une subvention au titre de l'Etat de 100 000 F.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## 2) Projet d'amélioration de la piste de bicross :

Au nom de la Commission des Travaux, Monsieur VENDERBURE donne lecture du rapport suivant :

Le club de bicross Compiègne-Clairoix organise les 19 et 20 mai prochain l'Inter Région Nord-Est de la Coupe de France et du Championnat de France de BMX 2001.

Les adhérents réalisent un travail énorme pour l'amélioration de leurs équipements, cependant, il apparaît nécessaire d'aménager les abords de la piste de bicross. Il est donc indispensable que la Commune prenne en charge cette dépense.

L'estimation des travaux a été évaluée à :

- Travaux de V.R.D. :	148 184,40 F TTC
- Travaux de clôture :	39 767,00 F TTC
- Travaux de nettoyage	35 880,00 F TTC

**223 831,40 F TTC**

Aussi, votre Commission des Finances vous propose de solliciter une aide de l'Etat de 100 000 F pour permettre de concrétiser le projet d'amélioration de la piste de bicross.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## DELEGUES AU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU :

Monsieur GAUCHY donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mars 2001 a élu 2 titulaires et 1 délégué suppléant pour siéger au Syndicat Intercommunal des Eaux de Clairoix-Janville, cependant il convient de désigner 3 délégués titulaires :

- M. PORTEBOIS Laurent, Maire ;
- M. VENDERBURE Roland – Adjoint ;
- M. GAUCHY Joël – Conseiller Municipal ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## DELEGUES AU SMIOCE :

Monsieur DEROCQUENCOURT donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Municipal a élu un seul membre titulaire au Syndicat des Classes d'Environnement, cependant il convient d'élire deux titulaires et deux suppléants.

La question se pose en fait de savoir s'il convient de maintenir l'adhésion de la Commune à ce Syndicat.

En effet, depuis plusieurs années, les écoles de Clairoux ne partent plus en classe de découverte et cela ne fait pas partie de leurs vœux pour les prochaines années.

En conséquence, nous vous proposons de demander le retrait de la Commune de Clairoux de ce Syndicat étant précisé qu'il reste un emprunt de faible importance à rembourser ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS :

Madame ANNEET donne lecture du rapport suivant :

L'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette Commission, outre le Maire ou l'Adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend huit commissaires désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal :

### **Membres titulaires, dont deux hors de la Commune ;**

- 1) Mme MARTEAU Maryse – 11 ter, rue du Général de Gaulle
- 2) M. MOPTY Francis – 4, rue du Général de Gaulle
- 3) M. DAUREIL Jacques – 25, rue Germaine Sibien
- 4) M. TEIXEIRA Joseph - 50, Impasse des Carrières - MARGNY
- 5) M. BERTRAND René – 2, rue Margot
- 6) M. DUTILLEUL Louis – 22, rue de la République
- 7) M. LUISIN Jean – 147, rue de la République
- 8) M. YVART Jean-Claude – Rue du Cimetière ;
- 9) M. DUMAIN Raymond – 7, rue des Ouinels
- 10) M. LECAILLON Noël – 21, rue J.P. Pinchon
- 11) M. DECHASSE Jacques – 2, rue du Général de Gaulle
- 12) M. MILLET Jean-Louis – 11, rue de la Bouloire
- 13) Mme ANNEET Martine - 60200 - BIENVILLE
- 14) Mme PETIT Valérie – 136, rue de la République
- 15) M. BENZONI Bruno – 12, rue du Marais
- 16) Mme CHAMBREUIL Martine – 30, rue du Marais

### **Membres suppléants, dont deux hors de la Commune :**

- 1) M. CHAMPAGNE Bernard – 30, rue du Tour de Ville
- 2) M. DECHASSE Bernard – 46, rue du Tour de Ville
- 3) M. BEAUFILS Gérard – 31, rue Marcel Bagnaudez
- 4) M. VERDET Martial – 11, rue Germaine Sibien
- 5) M. JOLY Jean-Claude – 6, rue de la Petite Couture
- 6) M. DEROCQUENCOURT Lucien – 20, rue Germaine Sibien
- 7) M. DEBACQ Michel – 8, rue d'Oradour
- 8) M. CLASSE Yves – 22, rue de la Petite Couture
- 9) M. PISSY Gérard – 16, rue de la Bouloire
- 10) M. DENAIN Claude – 25, rue du Tour de Ville
- 11) M. VAUTIER Michel – 11, rue du Général de Gaulle
- 12) M. MERCIER Roger – 751, Av. Raymond Poincaré – MARGNY

- 13) Mme DECHASSE Suzanne – 6, rue du Général de Gaulle  
 14) Mme BERTIER Isabelle – 10, rue de la Fontaine du Roy  
 15) M. PATRAT Jacques – 14, rue de Roye  
 16) M. BAUSSART Maurice - 389, rue de la République – MARGNY

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### RENOUVELLEMENT DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE CLAIROIX :

Madame DEBLOIS donne lecture du rapport suivant :

Il convient de renouveler le bureau de l'Association Foncière de Clairoux en désignant 5 propriétaires exploitants ou non :

Titulaires : M. DECHASSE Bernard – 46, rue du Tour de Ville  
 Mme ROLLET Annette - 3, rue de la Poste  
 M. BOCHAND Jacky – 39, rue de Bienville

Suppléants : M. JUSTICE Antoine – 16, rue du Tour de Ville  
 M. GUERE Hubert – 32, rue Saint-Simon

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### VACATIONS HORAIRES DES SAPEURS-POMPIERS :

Monsieur CIVELLI donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil d'Administration du Service Départemental de Secours et de Lutte contre l'Incendie de l'Oise a décidé, par délibération du 21 décembre 1998, de réclamer une participation financière aux administrés qui demandent aux Sapeurs-Pompiers d'intervenir en dehors de leurs missions normales d'urgence et de secours.

Les bénéficiaires devront signer une décharge de responsabilité.

Les interventions à caractère privé sont les suivantes :

- destruction des nids d'hyménoptères ;
- ouverture de porte ;
- assèchement de lieux privés ;

La Commune peut se subroger aux particuliers pour le paiement des interventions sous réserve que le Conseil Municipal le décide. Cependant, nous vous proposons de laisser aux bénéficiaires le soin de régler les interventions.

M. le Maire précise qu'une protestation est faite par le Député et les Maires au sujet de cette décision de faire payer le bénéficiaire.

Adopté par le Conseil Municipal, sauf par M. CIVELLI qui s'abstient.

### SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : Football et Tennis.

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture du rapport suivant :

Les Clubs de Tennis et Football souhaitent se rendre en Allemagne à la Pentecôte et le club de football souhaite recevoir les Allemands à Clairoux à la même date.

Ces deux associations sollicitent l'aide de la Commune pour organiser ces festivités ;

Aussi, votre Commission des Finances décide de leur accorder une aide exceptionnelle en attendant la constitution d'un comité de jumelage ;

Cette aide pourrait être de 5 000 F par association et sera versée au tennis sous réserve de la présentation de la facture du transport et que le nombre de participants au voyage soit suffisant.

Adopté par le Conseil Municipal, sauf par MM. GUFFROY, LIVET et Mme CLEDIC qui s'abstiennent.

Lecture est donnée de la lettre du Club de Tennis protestant contre cette trop faible subvention.

Monsieur GABRIEL devant se rendre à Dormitz informera le Maire des problèmes rencontrés.

## AFFAIRES SCOLAIRES

Madame PELLARIN donne lecture du rapport suivant :

Vos commissions vous proposent d'accorder pour l'année 2001 les crédits ci-après aux écoles :

### Ecole primaire :

- Fournitures scolaires	34 000 F	(dont 4500 F maintenance
- Livres	15 000 F	photocopieur)
- Bourses et prix	5 200 F	
- Voyage de fin d'année	5 700 F	
- Investissement informatique	15 000 F	

### Ecole maternelle

- Fournitures scolaires	21 000 F	(dont 2000 F maintenance
- Bourses et prix	4 300 F	photocopieur)
- Voyage de fin d'année	3 500 F	
- Investissement en jeux	20 000 F	

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## TRAVAUX

### 1) Allée piétonne au complexe sportif :

Monsieur LEROY donne lecture du rapport suivant :

Le club de tennis a demandé la réalisation d'une allée piétonne pour accéder au local récemment construit dans le complexe sportif.

Un devis a été réalisé par la société Colas et s'élève à 25 116 F TTC, aussi votre commission de travaux vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### 2) Parking rue du Marais :

Madame CLEDIC donne lecture du rapport suivant :

Le trottoir jouxtant la clôture du complexe sportif rue du Marais avait été aménagé et occupé par les gens du voyage.

A leur départ, des pierres ont été entreposées pour empêcher l'accès, cependant, avec les manifestations sportives organisées les 19 et 20 mai prochains, il va être nécessaire de remettre en service ces places de stationnement.

Une proposition a été demandée à l'Entreprise Colas dont le devis s'élève à 63 376, 04 F.

Aussi, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande.

Adopté par le Conseil Municipal, sauf par M. DEROCQUENCOURT qui s'abstient.

### 3) Aménagement du terrain de bicross :

Monsieur BELLOT donne lecture du rapport suivant :

Pour l'organisation du championnat de bicross les 19 et 20 mai 2001, il est indispensable d'améliorer les abords de la piste de bicross, et de permettre le stationnement des véhicules.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises et votre Commission de Travaux vous propose de retenir :

- Pour le nettoyage de la peupleraie :	
l'Entreprise Ménage pour	35 880,00 F TTC
- Pour les VRD :	
la Société Compiègnoise de Travaux pour	148 184, 40 F TTC
- Pour la clôture :	
l'Entreprise SANIEZ pour	39 767,00 F TTC

Votre commission vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à passer les commandes à ces trois entreprises.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : Emplacements réservés

Monsieur VENDERBURE donne lecture du rapport suivant :

Certains emplacements réservés dans le plan d'occupation des sols n'ont plus de raison d'être, aussi votre Commission d'Urbanisme vous propose de demander la suppression de ces emplacements :

1.6 Lieudit « le Bas des Ouïnels »

voie de liaison entre la rue Marcel Bagnaudez et la rue Georges Clémenceau (Margny Les Compiègne)

2.2 Equipement public : agrandissement du service technique réalisé.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire précise que l'enquête publique est terminée, l'avis des services est demandé, les observations ont été passées en revue par la Commission d'Urbanisme. Nous espérons que la révision du POS sera terminée en juin.

### SALLE POLYVALENTE : CAUTION :

Madame MARTEAU donne lecture du rapport suivant :

A la suite des incidents survenus à la Salle Polyvalente du fait de la location à des gens du voyage, l'agent d'entretien a passé plusieurs jours à tout remettre en état sans compter la casse.

Par ailleurs, la salle est à présent dotée d'un lave-vaisselle.

En conséquence, votre Commission des Finances vous propose de modifier le tarif de la caution et de la porter à l'équivalent du prix de la location (au lieu du quart) et de modifier le règlement.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### ARRETE DE SIGNALISATION :

Madame MALARD donne lecture du rapport suivant :

Afin de permettre au garde-champêtre de verbaliser dans la Commune, un arrêté doit être pris par le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police pour :

- Stationnement interdit sur les bandes blanches et jaunes ;
- Les chiens doivent être tenus en laisse dans le parc et à l'intérieur des espaces sportifs, sauf dérogation ;
- Les véhicules 2 roues sont interdits dans le parc et dans les espaces sportifs.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport,

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le taux de progression de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'exercice 2001.

A titre indicatif le taux était de 1,5 % en 2000, et le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix est de 1,2 % pour 2001.

Aussi, il vous est proposé de retenir le taux de 1,2 % pour 2001.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### REALISATION D'UN EMPRUNT DE 2 000 000 F :

Monsieur PORTEBOIS informe le Conseil qu'il a été fait un appel à la concurrence pour la réalisation d'un emprunt de 2 000 000 F pour le financement de travaux de voirie ;

La Caisse d'Epargne de Picardie étant la moins disante, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer le contrat avec cet organisme aux conditions ci-après :

- Taux fixe : 5.01 % ;
- Remboursement trimestriel en 10 ans.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

**DELEGUE DU SIVOC :**

Par délibération du 16 mars, le Conseil a désigné 2 délégués titulaires et un suppléant en Syndicat Intercommunal à Vocation Collège. Il convient de nommer 2ème suppléant.

Les délégués sont donc les suivants :

Mme PELLARIN Annette	- titulaire
M. LEROY Gérard	- titulaire
Mme ANNEET Martine	- suppléant
M. DEROCQUENCOURT Alexandre	- suppléant

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

**DESAFFECTATION D'UN LOGEMENT D'INSTITUTEUR :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a demandé l'autorisation de désaffecter le logement de fonction d'instituteur situé 20, rue de la Poste.

L'Inspection Académique et le Préfet de l'Oise ayant émis un avis favorable, M. le Maire propose la désaffectation de ce logement.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

**QUESTIONS DIVERSES :****PN Rue de Roye :**

M. le Maire signale qu'à la suite de nombreuses demandes de remise en état du passage à niveau rue de Roye, la SNCF va procéder aux travaux à compter du lundi 15 avril, pendant 2 semaines. Une déviation sera mise en place ;

**PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE**

**A 22 H 30.**

A collection of approximately 12 handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose grid. The signatures are cursive and vary in size and style. Some legible names include 'Leroy', 'Anneet', 'Deroquencourt', 'Jualand', and 'Fédic'. The signatures are placed over the bottom half of the page, below the meeting minutes.